



21 SEPT. 2016 **DÉPÔT DE PAUILLAC**
**INAUGURATION
DU DUC D'ALBE**

L'inauguration du nouveau duc d'albe d'amarrage s'est déroulée le 21 septembre 2016, en présence des autorités portuaires, de nombreux clients, des fournisseurs ayant participé à ce projet (ARTELIA, BALINEAU, CMPG, SINDELEC), des actionnaires et des collaborateurs de CIM-CCMP.

Le site de Pauillac, d'une superficie de 70 hectares, comporte 25 réservoirs pour une capacité d'exploitation de stockage de 400 Km³ de gazole, de base fuel domestique et de biocarburants type EMAG (pour réaliser des biodiesels).

Ces produits sont approvisionnés par navire de taille pouvant atteindre 40 KT à partir d'un appontement situé sur la Gironde. Cet appontement, stratégique pour le dépôt, appartient au Grand Port Maritime de Bordeaux et est opéré par la CCMP au travers d'une Convention d'Occupation Temporaire.

Ses structures, le design de ses équipements d'amarrage et le plan d'amarrage type datant du début des années 70, la CCMP a lancé en 2015 un projet visant à moderniser et adapter cet outil de travail en tenant compte des évolutions techniques des navires et des équipements d'amarrage (amarres, treuils...)

Ce projet s'est décomposé en trois phases :

- Actualisation des données de courantologies sur la zone portuaire de Pauillac à l'aide des derniers outils disponibles ;
- À partir des données de courantologies collectées, des caractéristiques techniques des flottes de navires actuellement en activité et enfin des caractéristiques techniques des amarres de dernière génération, détermination d'un nouveau type de plan d'amarrage et des équipements à mettre en œuvre permettant d'accueillir en toute sécurité les navires sélectionnés par nos clients ;
- Mise en place d'un nouvel ouvrage d'amarrage (Duc d'Albe) et mise en œuvre d'un nouveau plan d'amarrage en collaboration étroite avec le Pilotage de Bordeaux et le Lamanage de Pauillac.

18 mois ont été nécessaires à la réalisation de ce projet, mais ces derniers investissements permettent aujourd'hui au terminal de s'affranchir de certaines contraintes d'amarrage pour ainsi accueillir tout type de navire dans les limites de navigabilité du chenal d'accès géré par le pilotage et le GPMB.

Ils complètent également les travaux de rénovation déjà engagés les années précédentes : le remplacement des deux bras de déchargement des navires conformes aux nouvelles règles de sécurité et la rénovation de sa structure principale en béton armé.

